

FICHE IDENTITE ETABLISSEMENT

INSTITUT MEDICO EDUCATIF « Les Cyprès »

Adresse : Chemin de sans souci

Quartier les Moulédas

13 300 Salon de Provence

Tel : 04.90.17.03.50



AGREMENT

L'IME est agréé pour recevoir en mixité des personnes âgées entre 6 et 20 ans présentant un déficit intellectuel avec une section dédiée pour des enfants atteints d'un trouble envahissant du développement. L'accueil se fait du lundi au vendredi en semi internat avec une possibilité pour 20 usagers de bénéficier d'un temps d'internat.

CONDITIONS D'ACCES

L'admission est conditionnée par :

- . Une notification d'orientation délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- . Une visite de la structure (possible même en l'absence de notification) et entretiens avec le médecin, le psychologue, l'assistante sociale et le directeur.
- . A l'issue une demande d'admission explicite formulée par les représentants légaux de l'enfant mineur.

FONCTIONNEMENT

Principe : L'enfant et sa famille sont au cœur du projet et participent à chaque étape à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individuel de l'enfant que nous contractualisons.

L'accompagnement s'articule autour de trois notions :

- 1°- La recherche constante de réponses adaptées aux potentialités relevées en favorisant l'accès aux dispositifs de droits communs quand cela est possible.
- 2°- Amélioration et découvertes de potentialités. C'est le support à l'action éducative et pédagogique.
- 3°- Réduction des souffrances. C'est le support à l'action médicale et para-médicale.

PERSONNE A CONTACTER : Mme Bono A.S



L'association gestionnaire est une association de parents de personnes handicapées type loi 1901.

Elle gère en plus de l'IME et du SESSAD un foyer d'hébergement, un Service d'Aide par le Travail, une entreprise adaptée, deux Foyers Occupationnels, Un Foyer d'Accueil Médicalisé.

LES INTERVENTIONS

L'IME est composé de deux sections. Une section d'enseignement et d'éducation spécialisée pour les plus jeunes jusqu'à 14/16 ans puis une section d'initiation et de première formation professionnelle détaillée ci-dessous :

- . Des ateliers d'apprentissages pré-professionnels
 - Employé technique de collectivité.
 - Espaces verts.
 - Restauration.
 - Entretien des locaux et du linge.
 - Peinture/Décoration.
 - Atelier petite mécanique
 - Atelier créatif
 - . Des activités plus pédagogiques avec des temps de prévention santé et routière.
 - . Des stages découvertes/immersions dans différents milieux professionnels ordinaires ou protégés avec ou sans hébergements.
 - . Des temps de classe avec une enseignante de l'éducation nationale.
 - . Préparation à la sortie (préparations à entretiens, démarches administratives, CV, lettres de motivations.....)
 - . Des temps de sport individuel ou collectif.
- Aux temps éducatifs et pédagogiques, on peut ajouter si nécessaire des temps de soins :** Médecin pédopsychiatre. Orthophoniste. Musicothérapeute. Ergothérapeute. Psychologue. Infirmière. Psychomotricien. Médecin généraliste.

LES DEBOUCHES

- 55 % sortent à 20 ans avec une capacité de travail en milieu protégé ESAT ou Entreprise Adaptée.
- 40 % sortent à 20 ans vers des structures de vie où il n'existe pas de notions de rentabilité : ce sont les structures foyers dits 'occupationnels'.
- 3 % intègrent avant 20 ans une formation par alternance de type CAP, avec ou sans le soutien de l'IME.
- 2 % font le choix d'un retour au domicile ;